

## Commune de La Vieux-Rue

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du 28 septembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre,**

à vingt heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry VANDERPERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Geneviève VENDANGER, M. Philippe JOBIN, M. Philippe DE GUERPEL, M. Xavier VAN DEN BOSSCHE, M. Vincent DÉMARAIS, Mme Mélanie LEBOULEUR, Mme Nadine BRÉANT, Mme Magali LIENARD, M. Xavier AMBROISE, Mme Sophie DELAMARE, M. Bruno COGNARD, M. Stéphane LECLERC, M. Médéric GALLAY, M. Yann GERVAIS,

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. Bruno COGNARD

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2023 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **I. Personnel communal**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la réorganisation des services ci-après :

- Effectifs du personnel au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Madame Sophie GUILBERT a fait le choix de réduire son temps de travail du fait qu'elle ne gère plus la location de la salle des fêtes. Ses missions sont les suivantes :
  - cantine : préparation, service et surveillance des enfants puis faire l'entretien du restaurant scolaire,
  - Garderie : matin à partir de 7 h 15 et le soir jusqu'à 18 h 45 (entretien du local garderie).
- Madame Christelle DEGAGE poursuit ses missions d'ATSEM (classe du directeur – PS, MS, GS et CP) et d'adjoint technique pour les trajets aller-retour école / cantine, assure la surveillance sur le temps de la pause méridienne et la sieste des petits).
- Madame Isabelle SEVESTRE est embauchée depuis le 4 septembre pour assurer le service des repas, la surveillance des enfants, les trajets aller / retour école-cantine et préparation du dortoir avec Mme DEGAGE.
- Madame Christelle MARÉCHAL a été recrutée le 4 septembre pour assurer les fonctions d'adjoint technique. Ses principales missions sont : l'entretien des bâtiments communaux et la gestion de la salle des fêtes.
- Le contrat de Madame Natacha BRUYEZ n'a pas été renouvelé au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- En juillet et en août, Monsieur Louis JOURDAINNE a aidé Lucien dans ses missions. Louis a été recruté via Relais Horizon.

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Cadres – emplois	Catégorie	Effectif	Taux
Administratif – 1 agent Adjoint administratif Principal 1 <sup>ière</sup> classe	C	1	100,00 %
Technique – 5 agents Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial	C C C C C	1 1 1 1 1	100,00 % 68,57 % 14.18 % 25.71 % 22.86 %
Animation – 1 agent Adjoint d'animation territorial	C	1	45,71 %
Médico-social – 1 agent ATSEM	C	1	17,33 %

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**II. Affaires scolaires :**

- Agencement de l'école – Équipe enseignante:

Monsieur Stephen LAMY a été nommé directeur de l'école Marie BIGOT pour l'année scolaire 2023 / 2024. Sa classe est de 4 niveaux : PS, MS GS et CP. Monsieur LAMY a de l'expérience quant à la gestion des maternelles. Sa classe se situe à côté de la salle de motricité.

Madame Hélène GUAUS, institutrice, avait été présentée lors de la fête de l'école en juin dernier. Elle a en charge la classe des CE1, CE2, CM1 et CM2 accolée au bureau de la direction.

La garderie – dortoir a été transféré à côté du secrétariat de mairie (ancienne classe de Madame BERTHEAU)

- Courrier de l'Éducation Nationale :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'inspectrice d'académie concernant une **convention cadre** dont l'objectif est d'offrir aux élèves les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement au sein des établissements scolaires.

Cette convention propose une démarche de réflexion partagée quant aux évolutions d'effectifs dans les territoires et leurs projets de restructuration du réseau des écoles.

**Tous les acteurs de ce projet ont des compétences respectives :**

Le préfet assure la répartition des subventions au titre de la DETR,

La rectrice d'académie répartit la dotation en emploi,

L'inspecteur d'académie implante les postes d'enseignants au sein des écoles publiques,

La commune, qui détient la compétence scolaire, est propriétaire des locaux, en assure l'entretien et le fonctionnement.

**Le comité de pilotage départemental** sera chargé de suivre les évolutions de la mise en œuvre des projets de territoires.

Un diagnostic partagé présentera un état des lieux et des perspectives.

Les élus intéressés pourront répondre à un **appel à manifestation d'intérêt** avant le 15 novembre de chaque année.

**Un groupe de travail local** sera mis en place. Pour élaborer le projet de territoire, il sera composé de membres du comité de pilotage, des élus concernés et des IEN du territoire.

Après débat, les membres du Conseil souhaitent maintenir l'école communale qui fait vivre la commune.

### **III. Délibération n° 2023-18 – Tarifs cantine - garderie 2023 / 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs votés pour l'année scolaire 2022 / 2023.

- Cantine : tarif du repas : 3.55 € de septembre à décembre 22  
3.80 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Garderie périscolaire :

▶ deux créneaux horaires le matin :

- 7 h 15 – 8 h 00 : 1,00 €
- 8 h 00 – 8 h 45 : 1,00 €

▶ trois créneaux le soir :

- 16 h 30 - 17 h 30 : 2,20 € (forfait goûter)
- 17 h 30 - 18 h 30 : 1,00 €
- 18 h 30 – 18 h 45 : 1,00 €

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du prestataire de restauration collective Newrest Isidore concernant la hausse des tarifs de 2.39 % (basé sur l'indice des prix à la consommation) au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Pour les enfants ayant des allergies alimentaires avec un certificat médical à l'appui, il sera demandé aux parents de fournir le repas du midi et le goûter moyennant une somme forfaitaire pour la surveillance et l'assistance de l'enfant.

Ces prestations seront dénommées « panier repas » et « assistance prise en charge du goûter ».

Monsieur le Maire propose, pour l'année scolaire 2023 / 2024, d'appliquer les nouveaux tarifs ci-après :

- **Cantine :**
- Repas élémentaire : 3.90 €
- Panier repas : 1.50 €
  
- Repas adulte : 4.26 €
- Pique-nique : 3.66 €

Garderie périscolaire : Les tarifs restent inchangés

▶ deux créneaux horaires le matin :

- 7 h 15 – 8 h 00 : 1.00 €
- 8 h 00 – 8 h 45 : 1.00 €

▶ trois créneaux le soir :

- 16 h 30 - 17 h 30 : 2.20 € (forfait goûter)
- Assistance prise en charge du goûter : 1.00 €
  
- 17 h 30 - 18 h 30 : 1.00 €
- 18 h 30 – 18 h 45 : 1.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **IV. Délibération n° 2023-19 : RODP Redevance Occupation du Domaine Public – ORANGE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-29 ;  
 -Vu le code des postes et communications électroniques, notamment son article L.47,  
 -Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2023 :

- 46.95 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 62.60 € par kilomètre et par artère en aérien

La redevance est calculée suivant le tableau ci-dessous :

Patrimoine au 31.12.2021	Nombre	Plafonds	Montant redevance
Utilisation du sous-sol en km	7.535 kms	46.95 €	353.75 €
Artère aérienne en km	3.350 kms	62.60 €	209.70 €
		<b>TOTAUX</b>	<b>563.45 €</b>

## V. Travaux

- Avancement Terrain M. POTEL L'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne : un déblocage des fonds a été demandé (28 000 €).
- AK Signalisation : Monsieur le Maire a obtenu un devis de la société afin de réaliser le marquage au sol et l'achat de panneaux pour la sécurité routière. Montant du devis : 10 259,17 € HT  
Après en avoir débattu, des précisions sont à demander. Le devis sera réactualisé.
- Travaux église : L'entreprise de maçonnerie DELAMARE Frédéric a refait les joints des murs de l'église : travail soigné.
- Contrôle Bureau Véritas : prévoir l'intervention d'un électricien pour réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation électrique des bâtiments communaux
- Salle des fêtes : prévoir une cloison dans le local technique
- Abri bus : route de Morgny (PJ). L'entreprise mandatée par la région ne peut pas intervenir pour remettre en état l'abri bus car une haie gêne l'accès. L'ensemble du conseil remarque qu'il n'y a jamais eu de panneau publicitaire sur le côté de l'abri bus.
- Chemins de randonnées : le chemin qui longe le terrain de la salle des fêtes, route de Blainville va être ouvert avec une clôture. Il faut retirer le compost.  
Monsieur le Maire suggère de demander aux habitants de la commune de participer à la réalisation de cette clôture. Monsieur JOBIN, en charge des travaux, prospectera auprès des agriculteurs pour évacuer le compost et pour emprunter une tarière. Celle-ci permettra d'enfoncer les pieux en bois.

## VI. Lotissement

- Avancement du dossier permis d'aménager :  
Le dossier a été accepté le 21 août 2023.

Le lotisseur AMTER & GO a déposé un dossier de déclaration loi sur l'eau auprès de la DDTM

- Attribution d'un nom à la demande : Monsieur le Maire demande aux membres présents de proposer un nom pour le lotissement. Les propositions seront transmises au secrétariat de mairie au plus tard le vendredi 6 octobre.

## VII. Élections

- **Délibération n° 2023-20** : Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu par les services électoraux de la préfecture par lequel le conseil municipal doit communiquer les noms des membres de la commission de contrôle de la liste électorale avant le vendredi 6 octobre.

Actuellement, les membres de la commission sont les suivants :

<u>Conseillers municipaux</u> :  Titulaire : M. Vincent DEMARAIS Suppléante : Mme Nadine BREANT
<u>Délégués de l'administration</u> :  Titulaire : Mme Sylvie ALLAIS Suppléant : M. Jean JOLY
<u>Délégué du Tribunal Judiciaire</u> :  M. Fabrice LIÉNARD

Les conseillers municipaux et les délégués de l'administration souhaitent maintenir leurs candidatures. Quant au délégué du tribunal judiciaire, Madame Monique JOBIN et Madame Laurence VAN DEN BOSSCHE proposent leurs candidatures.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire et l'assemblée décident d'un commun accord de nommer les membres de la commission ci-après :

<u>Conseillers municipaux</u> :  Titulaire : M. Vincent DEMARAIS Suppléante : Mme Nadine BREANT
<u>Délégués de l'administration</u> :  Titulaire : Mme Sylvie ALLAIS Suppléant : M. Jean JOLY
<u>Délégué du Tribunal Judiciaire</u> :  Titulaire : Mme Monique JOBIN Suppléante : Mme Laurence VAN DEN BOSSCHE

## ➤ Recensement de la population 2024

L'INSEE nous a demandé de réaliser en 2024 le recensement des habitants de la commune. L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur le Maire a déclaré Monsieur Vincent DÉMARAIS en qualité de coordonnateur communal. Il sera responsable de la préparation et la réalisation de la collecte du recensement. Il contrôlera le travail de l'agent recenseur.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de désigner un agent recenseur par arrêté municipal. L'arrêté est obligatoire. Le recrutement de l'agent recenseur est sous la responsabilité de la commune. La rémunération sera définie au choix par le maire (au document, au forfait).

## VIII. Fêtes et cérémonies

- ➔ Fête des villageois le 2 septembre : beaucoup de participants dans une ambiance conviviale
- ➔ Fête communale du 3 septembre : bilan positif, une centaine de participants  
Merci aux membres du comité des fêtes pour l'organisation réussie du weekend
- ➔ Organisation de la finale de la coupe du monde de rugby le 28 octobre 2023
- ➔ cérémonie du 11 novembre : il serait intéressant de faire participer les enfants de l'école
- ➔ Forum des associations : quelques visiteurs
- ➔ Assemblée Générale du Comité des fêtes le 03 octobre

## IX. Questions diverses

### 1. Activités loisirs : 1 jeudi par mois

Monsieur le Maire s'interroge s'il faut maintenir ou pas cette activité vue une faible participation des administrés.

Madame BRÉANT et Madame VENDANGER proposent de refaire un boitage.

### 2. Don de 20 € pour la commune. Merci au donateur.

Séance levée à 23 h 45